

LES FÈVES SOYA—LA DÉCISION AU SUJET DE
LA REQUÊTE DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Avant d'accorder la parole au député, je dois signaler aux députés que nous avons dépassé de quelques minutes le temps attribué aux questions. Je sais que le député et d'autres collègues aimeraient en poser. Si la question du député porte sur un sujet qui pourrait attendre à demain, je tâcherai de permettre ces questions au début de la période appropriée. Si le député invoque le Règlement, je lui donne la parole.

M. McCutcheon: J'invoque le Règlement uniquement pour dire que la question que je veux poser au ministre de l'Agriculture est strictement urgente.

M. l'Orateur: Le député pourra peut-être obtenir l'assentiment unanime de la Chambre pour poser cette dernière question.

M. McCutcheon: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre de l'Agriculture de dire à la Chambre si le gouvernement a pris une décision au sujet d'une requête récente faite au ministre par l'*Ontario Soya Bean Marketing Board*, et sinon, quand pouvons-nous compter connaître cette décision? Je pose la question maintenant à cause de son urgence, car des réunions de producteurs sont prévues dans tout l'Ontario pour la semaine prochaine.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons eu une rencontre très intéressante avec des représentants de l'*Ontario Soya Bean Board* vendredi matin. Nous avons convenu que certaines données statistiques et des renseignements sur les prix payés par les producteurs au Canada, comme sur le coût de la commercialisation du soya, nécessitaient une enquête plus poussée. Les travaux se poursuivent.

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX
AMÉLIORATIONS AGRICOLES

LE MORATOIRE SUR LE REMBOURSEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, en raison des difficultés financières qui causent la saisie de machines agricoles de nombreux fermiers, le gouvernement envisagerait-il d'imposer un moratoire sur le remboursement des prêts consentis en vertu de la

[M. l'Orateur.]

loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ou, en raison de la prolongation des termes prévue par la nouvelle loi, si les renouvellements pourraient être permis, surtout pour les fermiers qui ont eu plusieurs mauvaises récoltes consécutives?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait fort bien que l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et le crédit qui en découle incombent à la banque. Je l'ai dit maintes fois ici-même, quand un particulier fait une demande à la Société de crédit agricole, par exemple, et que cette demande s'appuie sur la difficulté ou l'impossibilité de rembourser, nous pouvons en tenir compte.

Il y a eu des remises. Je ne pense pas qu'un moratoire général conviendrait, car il faudrait l'accorder aussi à des gens qui pourraient et devraient faire leurs rembloursements en temps voulu.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS—LE REPRÉSENTANT À L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, vu que des difficultés ont surgi au sujet des étudiants noirs de l'étranger impliqués dans l'incident survenu à l'Université Sir George Williams et vu la requête présentée vendredi, je me demande si le gouvernement enverra un représentant permanent à Montréal pour assister aux procédures et s'occuper en particulier des questions relevant des affaires extérieures et de l'immigration?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je m'attendais à la question au sujet du ministre des Affaires extérieures. Qu'on me permette d'y répondre.

Il n'entre pas dans les fonctions habituelles du gouvernement fédéral d'observer la marche ou l'administration de la justice canadienne. Cependant, comme le député le sait, un fonctionnaire de la Division juridique du ministère des Affaires extérieures se trouve à Montréal pour assister à l'enquête préliminaire actuellement en cours. Ce fonctionnaire agit en qualité d'agent de liaison entre les représentants diplomatiques des pays des Antilles, membres du Commonwealth, la police et les autorités judiciaires de Montréal, en cause dans l'affaire.